habitat et humanisme
le monde est notre maison

Créé le 10/09/2004 Mis à jour le 30/03/2005

FISCALITE MODE D'EMPLOI

Vous avez souscrit des actions de la société Habitat et Humanisme Développement au cours de l'année 2005 :

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt

- **Montant de la réduction d'impôt :**

◆ 25% du montant des versements effectués au cours de l'année 2005.

	Plafond des versements en 2005	Réduction d'impôt en 2006	Au-delà du plafond, la réduction d'impôt **est reportable sur les 3 années suivantes**
Couple	40 000 €	10 000 €	
Célibataire	20 000 €	5 000 €	

- **Conditions :**

◆ Vous devez conserver les actions pendant 5 ans, à compter de l'année suivant la souscription.
◆ Si vous vendez vos actions avant 5 ans, il sera procédé à une reprise de la réduction d'impôt dans la limite du prix de cession.
◆ En cas de donation, il n'y a pas de reprise si le donataire garde ses titres pendant la durée légale
◆ En cas de décès, d'invalidité ou de licenciement, il n'y a pas de reprise
◆ Vous ne pouvez pas inscrire ces actions dans un PEA

- **Documents à fournir :**

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous devez joindre à votre déclaration de revenu 2004, l'état individuel de votre souscription d'actions qui vous sera fourni par Habitat et Humanisme Développement en février (avec l'imprimé fiscal correspondant).

Exemples

◆ ***Exemple 1 :***
Monsieur A, célibataire durant l'année 2005, investit 50 actions de la société Habitat et Humanisme Développement, soit 50x114,34€ = 5 717 €
Il ne dépasse pas le seuil d'investissement de 20 000 €
Il pourra déduire de son impôt en 2006, 5 717€ x 25%-=-1 429 €

◆ ***Exemple 2 :***
Monsieur et Madame B, mariés, soumis à une imposition commune, durant l'année 2005 investissent 100 actions de la société Habitat et Humanisme Développement soit 100 x 114,34€ = 11 434 €
Ils ne dépassent pas le seuil d'investissement de 40 000 €
Ils pourront déduire de leur impôt en 2006, 11 434 € x 25% = 2 858 €

◆ ***Exemple 3 :***
Monsieur et Madame B, mariés, soumis à une imposition commune, durant l'année 2005 investissent pour un montant de 59 914,16 € . Leur investissement dépasse le plafond légal. Ils bénéficient d'une réduction d'impôt de 40 000 € x 25%, soit 10 000 € en 2006. L'excédent d'investissement (19 914,16 €) leur procurera une réduction d'impôt de : 19 914 € x 25%, soit 4 978 € en 2007.